

Liste des maladies

<i>Maladie</i>	<i>Accueil de l'enfant à la garderie</i>
Rhume	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Fièvre	Accueil après disparition des symptômes et bon état général de l'enfant
Otite	L'enfant reviendra après les 24heures qui ont suivi la première prise de l'antibiotique et si son état le permet
Angine virale	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Angine à Streptocoques	L'enfant reviendra après les 24heures qui ont suivi la première prise de l'antibiotique et si son état le permet
Bronchite	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Bronchiolite	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Toux	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Faux croup	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Scarlatine	L'enfant reviendra après les 24heures qui ont suivi la première prise de l'antibiotique et si son état le permet
Varicelle	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Pied-main-bouche	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
Conjonctivite purulente	En cas d'antibiotique : L'enfant reviendra après les 24heures qui ont suivi la première prise de l'antibiotique et si son état le permet
Conjonctivite épidémique	EVICTION -L'enfant sera accueilli lorsqu'il ne sera plus contagieux (avec certificat du pédiatre)
Coqueluche	EVICTION - Retour possible dès le 6 ^{ème} jour du traitement antibiotique. Contrôle du statut vaccinal de l'enfant. EVICTION des enfants non vaccinés du groupe concerné.
Rougeole –Rubéole - Oreillons	Accueil dès que l'enfant n'est plus contagieux et avec certificat du pédiatre et si son état le permet (généralement 4e jour après le début des boutons/éruptions)
Gastroentérite	Accueil de l'enfant dès que les vomissements ont stoppé et que les diarrhées se sont stabilisées
Poux	Accueil normal si le traitement a été fait
Muguet	Accueil après début du traitement

Etat général de l'enfant : l'enfant n'a pas de température (fièvre dès 38°) et est apte à suivre la vie en collectivité.

Pour toutes maladies nécessitant une prise d'antibiotique : l'enfant peut revenir à la garderie **après 24heures** suivant la première prise de l'antibiotique et si son état général le permet.

Lorsque l'enfant ne peut pas être pris en charge à la garderie le **Service de Garde d'Enfants Malades de la Croix-Rouge** peut être une alternative. Renseignements sur www.croixrougevaudoise.ch ou par téléphone au 021 340 00 80 / 81 du lundi au vendredi, de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. La Croix-Rouge vaudoise recherchera la personne adéquate et disponible le plus rapidement possible, en général dans les 4 heures qui suivent votre appel.